

POURQUOI LA FORMATION DE DÉLÉGUÉS-ÉLÈVES EN COLLÈGE ET LYCÉE ?

Parce que l'établissement scolaire est un lieu privilégié d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie, la Ligue de l'enseignement, par le biais de ses fédérations, met son savoir-faire et ses compétences à la disposition des établissements.

Selon la circulaire du 2 novembre 1990, « *cette formation est indispensable si l'on veut que les délégués-élèves deviennent des partenaires à part entière de la communauté éducative, et ne restent pas de simples représentants des élèves plus ou moins passifs* ».

La circulaire du 5 avril 1991 développe les quatre objectifs de la formation : « *Formation civique, droit d'expression et apprentissage de la responsabilité, connaissance de l'établissement et de son environnement, fonctionnement de l'établissement* ».

Agréée par l'Éducation nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public, la Ligue de l'enseignement s'inscrit comme un partenaire privilégié des établissements scolaires.

À travers ce partenariat, nous faisons en sorte que la formation des délégués entre véritablement dans la vie des collèges et des lycées et participe au développement de la citoyenneté chez les jeunes.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire, milite pour une république démocratique, laïque et sociale par l'éducation, la culture, la solidarité et l'engagement civique.

Il y a 140 ans, la Ligue de l'enseignement a été fondée pour la généralisation de l'instruction et la création d'une École publique laïque, gratuite et obligatoire.

Dès 1968, elle a participé à la création des foyers socio-éducatifs (FSE) des collèges et lycées. À ce jour, elle accompagne toujours ces FSE et les maisons des lycéens.

Aujourd'hui, elle se mobilise contre les inégalités et les discriminations et pour la transformation et la démocratisation de l'École pour que cette dernière soit bien « l'École de tous ».

La Ligue de l'enseignement apporte son concours aux projets des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et participe à la mise en place des projets éducatifs territoriaux.

Elle est à l'initiative des débats sur la laïcité, des semaines d'éducation contre le racisme ou de la solidarité internationale, auxquels elle participe.

La Ligue de l'enseignement apporte aux collégiens et lycéens les appuis en termes de méthodologie, de culture, de socialisation, en interaction avec les savoirs.

Elle a toute sa place aux côtés des équipes éducatives et des jeunes pour faire progresser l'École.



Formation des délégués-élèves collèges et lycées

une formation
pour une **génération d'avenir**

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

DONNER DU SENS À LA FORMATION DES DÉLÉGUÉS-ÉLÈVES

La mise en place de la formation des délégués-élèves par les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement repose, dès le travail préparatoire avec l'équipe éducative, sur l'affirmation de la place de l'élève au centre de l'établissement.

En partant du vécu des élèves, les formateurs les confrontent à la diversité des opinions, celles des adultes, bien sûr, mais surtout celles des autres élèves. Les délégués s'aperçoivent ainsi que la compréhension d'une situation est essentielle pour être en capacité d'agir et que l'argumentation est le meilleur moyen de faire valoir son opinion.

La formation est toujours liée aux apprentissages de base des élèves. Les délégués utilisent, parfois sans s'en rendre compte, ce qu'ils ont appris en cours. Acteurs de leur formation, ils doivent, par exemple, se confronter à la prise de parole, à la prise de notes, à l'organisation d'un travail individuel ou collectif, ou encore à la résolution d'un problème.

La formation des délégués se veut une ouverture sur le monde. Elle participe à la construction de futurs adultes capables de se former tout au long de leur vie, de décider et d'agir en citoyen d'Europe pour un monde solidaire.

LES DÉMARCHES PRÉALABLES DE PARTENARIAT

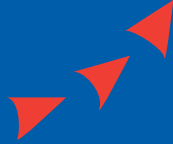
- Définition avec le chef d'établissement et le CPE des objectifs et des contenus de la formation, celle-ci devant s'inscrire dans le projet d'établissement. Le chef d'établissement et le CPE restent garants du projet de formation.
- Détermination d'une équipe de suivi (CPE, professeurs, documentaliste, assistants d'éducation, surveillants, assistante sociale, infirmière...) qui collaborera avec l'équipe de formation et accompagnera les élèves dans leur fonction d'élu.
- Proposition d'un programme détaillé avec évaluation du coût financier.
- Étude des moyens de financement : fonds d'aide à l'animation, fonds de vie lycéenne, CESC, fonds d'aide à l'innovation, collectivité territoriale, fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild)...
- Signature d'une convention entre la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement et l'établissement pour acceptation.

POUR ALLER PLUS LOIN ENSEMBLE...

Les fédérations départementales peuvent également participer à la sensibilisation ou à la formation de personnels dans ses différents domaines de compétence, en cohérence avec le projet de la Ligue de l'enseignement.

Quelques exemples :

- former des formateurs de délégués-élèves qui constitueront des personnes ressources durant toute l'année aux côtés des délégués ;
- sensibiliser les élèves et les personnels aux rôles et fonctions du délégué ;
- organiser les élections des représentants des élèves, valoriser l'engagement citoyen ;
- aider les élèves à s'approprier réellement le règlement intérieur ;
- préparer à l'animation des heures de vie de classe ;
- proposer des formations spécifiques pour les élus au CVL et au CA, à la Maison des lycéens, au FSE... ;
- mobiliser les élèves dans l'animation socioculturelle de l'établissement ;
- proposer l'aide à l'élaboration de projet(s) citoyen(s) et le suivi de leur(s) mise(s) en œuvre ;
- mettre en place avec les élèves et les adultes des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au « bien manger en collectivité ».



Ligue de l'enseignement
Secteur éducation
3 rue Récamier
75341 Paris Cedex 07
Tél. : 01 43 58 97 51
Fax : 01 43 58 97 02
informations@laligue.org
www.laligue.org